

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 mars 2020

SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2687)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**SOUS-AMENDEMENT**

N ° 1887

présenté par

M. Bernalicis, Mme Autain, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud, M. Larive,
M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon,
Mme Ressiguiet, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

à l'amendement n° 1219 de M. Jumel

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 4, insérer l'article suivant:**

À l'alinéa 3, substituer aux mots :

« chaque année »

les mots :

« tous les ans »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Nous appuyons l'amendement qui vise à encadrer les revenus du président et des membres de l'Autorité de sûreté nucléaire.

Le gouvernement veut bloquer à 14% du PIB la part des richesses qui revient aux retraités alors que leur nombre va augmenter. Au contraire, nous souhaitons équilibrer progressivement le système à la hauteur nécessaire à nos objectifs politiques et aux impératifs sociaux.

De manière générale, toute augmentation des salaires représente mécaniquement une rentrée de cotisations et donc de l'argent pour financer les retraites d'aujourd'hui. Nous voulons souligner le

fait que nous sommes pour l'idée d'une augmentation des cotisations pour améliorer les droits et les montants des pensions. Cela passe par une augmentation conséquente des salaires au préalable pour ne pas faire baisser le pouvoir d'achat.